

**COMMUNE DE MALLING/PETITE-HETTANGE**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 MARS 2025 à 20 h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 18 mars 2025 à 20h00, en Mairie de Malling, sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

- en fonction : 12 Quorum atteint Oui  Non   
- présents à l'ouverture de la séance: 7  
- procurations : 4  
- absent excusé : 1

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard		MENANT Aurélie	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MICHELS Roger	X
POESY Frédéric		PULL Michel	X	SABE Daniel	X

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h10

**Présents par procurations :**

M. Fabien BACKES a donné procuration à Mme Marie Rose LUZERNE  
M. Richard BAYARD a donné procuration à M. Manuel CORREIA  
M. Jean-Louis FERRY a donné procuration à Mme Aurélie MENANT  
M. Gérard KIPPER a donné procuration à M. Daniel SABE

**Absents :**

M. Frédéric POESY (excusé)

**Secrétaire de Séance :** Mme Aurélie MENANT est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

**ORDRE DU JOUR (affiché le 13 mars 2025)**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025
2. Décisions prises par le Maire
3. Servitude ENEDIS
4. Aménagements rue de Métrich, rue de la Gare, rue du Plan d'Eau – création de trottoirs et d'un parking rue du Plan d'Eau – Demande de subvention au dispositif « Ambition Moselle »
5. Rapport annuel du délégataire du SIDEKOM 2023 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

**Point N°1: Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025**

Madame le Maire expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2025 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors desdites séances et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ces procès-verbaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces derniers.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

**Article 1<sup>er</sup> :** **Adopte**, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 26 février 2025 dans son intégralité.

### Point N°2: Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 29 mai 2020 et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT €
16/2025	5/03/2025	Devis de Balayage avec Vialysse 290,00 le passage	290,00
17/2025	06/03/2025	Travaux sylvicoles nettoyage régénération	2 323,50
18/2025	10/03/2025	Willy LEISSNER devis remplacement radiateurs appartement communal au 12 Grand rue à Petite-Hettange	2 269,40
19/2025	10/03/2025	MOLARO/CONSTANTINI – changement glissières T18 – rue du moulin	6 830,00
20/2025	11/03/2025	Devis Terreau VIRIDIS	1 063,17
21/2025	11/03/2025	Devis L’HUILLER impression journal communal	1 396,00
22/2025	11/03/2025	Devis ONF – matérialisation lots de chauffage	196,63

### Point N°3: Servitude ENEDIS

**Madame le Maire** rappelle que dans le cadre de la création du nouveau lotissement « Domaine de la prairie » ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à Petite-Hettange section B n°1031. (voir plan ci-dessous)



Conformément à la convention sous seing privé du 18 septembre 2024, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Autoriser** Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle cadastrée section B n°1031 à Petite-Hettange appartenant au domaine public de la commune et ainsi que tout document y afférent.

**Point N°4: Aménagements rue de Métrich, rue de la Gare, rue du Plan d'Eau – Création de trottoirs et d'un parking rue du Plan d'Eau – demande de subvention au dispositif « Ambition Moselle »**

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de sécuriser la traversée de Malling par la RD62 et la RD62A.

Ces routes sont empruntées par plus de 5000 véhicules / jour principalement par des travailleurs frontaliers.

Ce projet a pour vocation de réduire la vitesse dans la traversée de la commune, de sécuriser la prise en charge des enfants utilisant les transports scolaires pour se rendre à la Magnascole.

Sur la RD62, l'installation de feux récompenses à l'entrée du village permettra de limiter la vitesse et de sécuriser la sortie du lotissement des primevères.

Au carrefour des marronniers, deux plateaux surélevés seront créés ainsi que des passages protégés aux normes PMR,.

L'ensemble sera conforté par la réalisation de trottoirs.

Sur la RD62A, un plateau surélevé sera érigé avec la création d'un trottoir inexistant à ce jour.

Rue du plan d'eau pour libérer les trottoirs du stationnement des voitures, un parking infiltrant verra le jour.

Le montant total de l'opération s'élève à **520 000 €** hors taxes.

La commune sollicite une subvention au titre du dispositif « Ambition Moselle ». ainsi que le solde des fonds de concours alloué à la commune par la CCAM.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Au vu des éléments précités le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Approuve** le projet « Aménagement rue de Métrich – rue de la Gare – rue du Plan d'Eau » ;

**Article 2 :** **Approuve** le plan de financement prévisionnel d'un montant de 520 000 € détaillé ci-après :

DEPENSE HT		RECETTE	
Aménagement rue de Métrich + feux récompenses Création de trottoirs (RD62)	310 000,00	Ambition Moselle 35 % du reste à charge	168 603,00
Mise en place de deux plateaux surélevés carrefour des marronniers	80 000,00		
Création d'un trottoir rue de la gare (RD62A)	45 000,00	Fonds de concours	38 277,00
Aménagement parking rue du plan Création d'un parking	85 000,00	Fonds propre	313 120,00
<b>TOTAL</b>	<b>520 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>520 000,00</b>

Article 3 : **Sollicite** une subvention du Département au titre du dispositif « Ambition Moselle » - Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires 2020 à hauteur de 35% sur le montant hors taxes du reste à charge de l'opération;

Article 4 : **Sollicite** le fonds de concours alloué à la Commune par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan pour un montant de **38 277 €** ;

Article 5 : **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour réaliser toutes les formalités nécessaires à la réalisation des présentes.

**Point N°5 : Rapport annuel du délégataire du SIDEKOM 2023 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport a fait l'objet d'une délibération en conseil syndical du 5 décembre 2024.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Celui-ci sera consultable aussi sur le site internet de la commune : [malling.fr](http://malling.fr)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Article 1 : **Prend acte** du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat (le SIDEKOM) – Exercice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h05

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à MALLING

Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire LUZERNE Marie-Rose

Date d'approbation du présent Procès-verbal	
Signature Madame le Maire	Marie-Rose LUZERNE
Signature Secrétaire de séance	Aurélie MENANT